

Image not found or type unknown



# PERDU EN APPEL PRUDHOMMES ET REMBOURSEMENT

Par **stellios**, le **01/02/2011** à **10:19**

Bonjour,

bien qu'ayant perdu en appel une decision des prudhommes n'accordant 15000 euros en rappel salaires, cp, la cour m'a débouté de mes demandes mais mon employeur n'ayant pas apporté la preuve de versement,de ces sommes (effectivement recues) elle n'a pas admis la demande de remboursement.

Aujourd'hui je recois du TP un commandement de payer de 15 000 euros en remboursement de cette dette. Que dois-je faire ? A aucun moment dans le jugement il est dit que je devais rembourser, mais que j'étais débouté.

Cordialement